

Séance publique du 20 avril 2023 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2023-034

Collecte et traitement des
déchets ménagers

Acquisition d'un compacteur
pour bennes de déchèteries :
Recours à la
centrale d'achats UGAP

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	19
Pouvoirs	2
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Bureau communautaire a été faite le **14 avril 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Hervé Daval - Pierre Devedeux - David Dozance - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Christian Laurent - Eric Martin - Yves Nicolin - Yves Perrin - Philippe Perron - Jade Petit - Eric Peyron - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Dominique Bruyère		X
Nicolas Chargueros		X
Jean-Luc Chervin	Eric Peyron	
Sandra Creuzet-Taite	Clotilde Robin	
Daniel Fréchet		X
Maryvonne Loughraieb		X
Martine Roffat		X

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : Guy Lafay.

Certifié exécutoire	20/04/2023
Reçu en Préfecture	20/04/2023
Publié	20/04/2023

Vu les dispositions des articles L.2113-2 à L.2113-4 du code de la commande publique portant sur les centrales d'achat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et correspondant à un contrat écrit, définissant les obligations des parties ;

Considérant le besoin de remplacement d'un compacteur à rouleau vétuste (mise en service en janvier 2011) destiné au compactage des bennes ouvertes pour la déchèterie de la Villette à Riorges ;

Considérant que le compacteur vétuste sera mis en vente en l'état ;

Considérant l'offre de la centrale d'achats Union Générale des Achats Publics (UGAP) « PACKMAT PK404-C pour bennes 6.4m » ;

Considérant que cette offre est d'un montant forfaitaire total net de 112 603,73 € HT ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Recourt à la Centrale d'Achats Union Générales de Achats Publics (UGAP) pour l'acquisition d'un compacteur pour les bennes de la déchèterie de la Villette ;
- Précise que le montant forfaitaire net d'acquisition de ce compacteur est de 112 603,73 € HT ;
- Précise que ce prix intègre le transport, le déchargement, le graissage centralisé, la formation de prise en main, la fin de course anti-collision, la climatisation et un réservoir de 90 L fermé ;
- Précise que cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget général – section d'investissement.

Le Secrétaire de séance,
Guy Lafay

Le Président,
Yves Nicolin
Maire de Roanne